

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
Département de la Vendée
Arrondissement de Fontenay-le-Comte

BUDGET PRIMITIF 2023
PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

1 – Eléments de contexte :

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 1 963 habitants (INSEE) au 1^{er} janvier 2023.

La commune se caractérise par son étendue géographique, avec une superficie de 3 520 hectares, mais également par un important réseau de voirie communale (62,751 km).

Son Conseil Municipal, élu en mars 2020, est composé de 19 Conseillers Municipaux. Le Maire, Mme Marie-Line PERRIN, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 conseillers municipaux.

2 – Présentation du budget :

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et des 3 budgets annexes suivants :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale (tabac-presserie, supérette et projet de bar-restaurant),

Montant 2023 du budget : 26 890 € pour le fonctionnement et 385 883,69 € pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement communal des Prés St Martin,

Montant 2023 du budget : 56 335 € pour le fonctionnement et 55 405 € pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du futur lotissement communal des Prés St Martin 2,

Montant 2023 du budget : 685 351 € pour le fonctionnement et 695 477,26 € pour l'investissement.

b) Les priorités 2023 du budget principal en matière d'investissement :

↳ Principaux investissements prévus (montants exprimés TTC) :

- travaux de viabilisation du lotissement St Martin 2 (810 265 € = budget annexe),
- réhabilitation façade occidentale de l'église (355 355 €),
- travaux d'extension de la supérette VIVAL (354 000 € = budget annexe),
- travaux sur voirie communale (200 092 €),
- effacement des réseaux les Loges et le Chail (81 262 €).

↳ Principales ressources mobilisées pour financer ces investissements :

- virement de la section de fonctionnement ou autofinancement prévisionnel (695 395 €),
- emprunt (475 000 € = budget principal),
- autres subventions dont celles obtenues pour les travaux de l'église (277 500 €),
- TVA récupérée sur les travaux réalisés en 2022 (115 000 €).

c) Caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal :

↳ Les principales dépenses :

- Virement à la section d'investissement : 695 395 € (autofinancement prévisionnel),
- Charges de personnel et frais assimilés : 707 980 € (691 480 € en tenant compte des atténuations de charge),
- Charges à caractère général : 527 460 € (prise en compte de l'inflation sur les énergies),
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions, SDIS ...) : 254 305 €.

↳ Les principales recettes attendues :

- impôts et taxes : 913 190 €,
- Dotation Globale de Fonctionnement (dont DSR) : 719 860 €,
- Produits des services : 121 165 €.

d) Montants du budget :

Montant 2023 du budget principal :

2 247 315 € pour le fonctionnement et 2 085 465 € pour l'investissement.

Montant 2023 du budget consolidé (budget principal + budgets annexes) :

3 015 891 € pour le fonctionnement et 3 222 230,95 € pour l'investissement.

3 – Quelques indicateurs et ratios issus du compte administratif 2022 :

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2021 et le CA 2022 : + 8,80 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2021 et le CA 2022 : + 7,16 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement : 49,25 %

d) capacité d'autofinancement : 501 358 €

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2022 ⇒ 1 174 229,70 € soit 595 € / habitant.

Encours de la dette au 31.12.2023 ⇒ 1 510 052,96 € soit **769 € / habitant**

(Prise en compte d'un emprunt de 475 000 € réalisé en 2023) ↗

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2022 (e / d) : 2,34 années

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

4 – Fiscalité :

Niveau des taux d'imposition :

Taxe foncière (bâti) : 37,37 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,61 %

Produit attendu pour l'année 2023 : 913 190 € (allocations compensatrices incluses)

5 – Effectifs de la collectivité :

Au 1^{er} janvier 2023, la commune emploie :

20 agents titulaires (15,91 Equivalents Temps Plein) (1 cat. A / 2 cat. B / 17 cat. C),

1 agent contractuel.